

Trier c'est facile, trier c'est utile !



1 Pourquoi trier ?

Le tri sélectif est un petit geste quotidien qui consiste à séparer les emballages des autres déchets. En adoptant ce réflexe, vous contribuez à la protection de l'environnement.

Pour les communes qui ont opté pour le tri sélectif, **France habitation** s'inscrit dans cette démarche éco-citoyenne et aménage ses locaux poubelles dans chacune de ses résidences.

Actuellement, plus de 400 sites sont équipés.



Zoom :

- ◆ Avec 670 canettes en aluminium on fabrique un VTT,
- ◆ 19 000 boîtes de conserve permettent de fabriquer une voiture,
- ◆ Avec 27 bouteilles d'eau on fabrique un pull polaire.



2 Où trier ?

- ◆ Dans les locaux prévus à cet effet par **France habitation**,
OU
- ◆ Dans les containers spécifiques mis en place par votre commune.



3 Comment trier ?

BACS ET CONTAINERS : à chacun ses produits !

Pour être efficace, le tri des produits ou déchets doit être bien fait. Un container mal trié peut entraîner des coûts supplémentaires pour la commune, ce qui augmente votre taxe d'enlèvement d'ordures ménagères.

Adoptez les bons réflexes, en prévoyant de séparer les produits de la manière suivante :



Les bouteilles, pots et bocaux en verre,



Le papier, le carton, les bouteilles et flacons en plastique, les emballages métalliques,



Les autres déchets tels que les restes de nourriture, les emballages sales, les barquettes en polystyrène (barquettes de viande par exemple) ...



Les piles ne vont dans aucun bac ! Des lieux de collecte existent dans différents magasins et grandes surfaces.

ATTENTION !

Les couleurs symbolisant les différentes catégories de déchets ne sont pas les mêmes dans toutes les villes. **Référez-vous aux indications** figurant sur les bacs ou containers.

En cas de doute, votre gardien se tient à votre disposition pour toute information sur le tri des déchets dans votre résidence.